ÉDITO

Depuis le dernier "Lien" de septembre, on ne peut pas dire que la situation économique et sociale se soit bien améliorée dans notre pays. Au contraire pourrait-on dire ...

Sans oublier la nouvelle augmentation conséquente du chômage, je voudrais m'arrêter sur le fameux "pacte de compétitivité" du rapport Gallois :
* 20 milliards de crédits d'impôts pour les grands patrons qui s'ajoutent aux 170 milliards d'exonération annuelle
* 10 milliards de nouvelle réduction des dépenses publiques c'est-à-dire moins de fonctionnaires, moins de services publics, moins de dépenses sociales, moins d'assistance pour les plus démunis,...
* Hausse de la TVA pour tous (7 milliards payés principalement par les petits revenus). La TVA sociale de Sarkozy était sortie par la porte, elle vient de rentrer par la fenêtre !

Les patrons obtiennent rapidement satisfaction ! Il n'y a qu'à voir le sourire de Laurence Parisot quand l'annonce a été faite : elle a dit d'ailleurs qu'elle se sentait entendue. Ce serait bien si les salariés, les chômeurs, les retraités l'étaient aussi.

On accrédite toujours l'idée que c'est le coût du travail qui pèserait sur les performances des entreprises. La France souffre avant tout d'un coût exorbitant du capital. Les dividendes versés aux actionnaires depuis plusieurs années ont progressé nettement plus vite que les salaires et que la production. La baisse du pouvoir d'achat des salariés et des retraités serait, selon nos grands experts es-économie, le principal levier du redressement industriel.
Voir à ce sujet ce que produisent les baisses massives des salaires et des pensions en Grèce, en Espagne, au Portugal pour constater ce que donnent ces mesures. S'attaquer aux revenus des ménages, dans une économie où le principal moteur de la croissance reste la consommation intérieure, c'est un peu comme se tirer une balle dans le pied. Ce qui tue l'industrie et la croissance, n'est nullement la concurrence des pays à bas salaires, mais le niveau excessif de rentabilité exigé d'entreprises considérées d'abord comme des actifs financiers plutôt que comme des éléments d'un système productif.
Loin donc d'améliorer la compétitivité de l'économie française, le pacte, à l'instar du traité Européen signé début octobre, ne résoudra aucun des maux auxquels est confrontée notre industrie et pourrait bien nous plonger durablement dans le marasme.

Le Medef s'attaque aussi aux retraites complémentaires (nous, retraité(e)s, sommes directement visé(e)s). Rien ne l'arrête...

* une revalorisation moindre des pensions pendant 5 ans, voire l'absence de revalorisation pendant 3 ans,
* une augmentation importante du salaire de référence qui aurait pour conséquence une baisse significative du nombre de points acquis chaque année,
* un durcissement des conditions de reversions (taux à 54 % au lieu des 60 % actuels ou bien encore âge minimum porté à 60 ans pour l'Arrco)…
* un recul de l'âge pour bénéficier de sa retraite

Malgré tout, les ripostes s'organisent même si c'est souvent difficile.

Que ce soit le 30 septembre, les 9 et 11 octobre ainsi que l'action européenne (une première) du 14 novembre, les salariés, les retraités, les chômeurs n'ont pas l'intention de se laisser pressurer.
Le 14 novembre a été l'occasion de clamer haut et fort notre refus, à l'échelle de l'Europe, de l'austérité. Dans les manifs, là aussi, j'ai vu beaucoup de retraités. La nocivité de l'austérité commence à faire son chemin en Europe de Rome à Athènes, de Madrid à Lisbonne, de Berlin à Paris.

La CGT vient de décider d'une journée d'action le 13 décembre prochain. Alors que les enjeux de la période sont forts, il est important pour nous d'avoir un état d'esprit volontariste et offensif face à l'offensive du patronat et du MEDEF. La priorité sera de s'adresser à ce MEDEF par des actions originales, visibles pour qu'elles soient relayées médiatiquement.

Enfin, dès janvier, l'UCR CGT va lancer une grande campagne sur la baisse du pouvoir d'achat des retraités. Nous devons y prendre toute notre place.

Par Gérard CORNELOUP
Sec. Gl de la SNR CGT Educ'Action

Hommage à Gérard MANDVILLE

Homme engagé, Gérard l'a été jusqu'à la dernière limite.

C'est un Humaniste d'une grande sensibilité qui vient de nous quitter.

Membre de la direction de l'UFR, toujours à l'écoute des autres, il a su apporter à cette organisation une expérience militante particulièrement subtile (ou clairvoyante).

Il nous manque déjà à l'UFR.

Les services publics

Les services publics : éducation, formation, santé, avec sécurité sociale et hôpitaux, transports en commun, courrier, sécurité, énergie, services de proximité…ont été conquis de hautes luttes (1936, 1945, 1968, 1981…) et symbolisent des avancées significatives comme les droits sociaux, syndicaux, citoyens inscrits dans les constitutions de 1946 et 1958.
Ils assurent, stimulent le développement de l'activité économique (de nombreuses entreprises étrangères s'installent dans notre pays par rapport à ce potentiel). Ils sont remis en cause, privatisés en tout ou partie, " abandonnés " aux tenants du libéralisme soucieux de satisfaire les marchés financiers.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui vise la restriction de l'intervention publique en territoire est une offensive idéologique contre les services publics et leurs agents. Elle oppose les salariés du public et ceux du privé et favorise les financements public-privé qui privilégient la rentabilité financière plutôt que de répondre aux besoins sociaux.

La CGT est à la pointe du combat pour défendre les services publics en réponse à l'aspiration des citoyens.
Le 30 septembre, 80000 manifestants ont défilé à Paris à l'appel de 60 organisations dont la CGT contre l'austérité imposée par le TGSE qui dicte aux pays européens des politiques de régression sociale.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a lancé un appel rompant avec la logique de "concurrence libre et non faussée " et a adopté un projet de contrat social Européen, adressé aux dirigeants de l'U.E. :

"des politiques qui améliorent les conditions de travail, assurent des salaires justes, l'égalité de traitement, un véritable dialogue social, des droits syndicaux et autres droits humains, des services publics de qualité, la protection sociale, des services de santé et des régimes de pension justes et durables, ainsi que sur une politique industrielle favorisant une transition vers un modèle de développement durable.
De telles politiques contribueront à développer la confiance des citoyens dans leur avenir commun… Pour réaliser un nouveau contrat social réel il faut la participation effective des syndicats et de l'ensemble des partenaires sociaux dès le stade de l'analyse, du diagnostic…
Et aussi de rappeler la nécessité de mettre fin à la privatisation des services publics, des salaires décents pour tous pour contribuer à la croissance et à la demande intérieure, des garanties pour les jeunes pour l'accès à l'emploi…
La lutte contre le développement des emplois précaires comme nécessité immédiate au sein de l'UE… ".

À son appel, des manifestations organisées par les syndicats nationaux ont eu lieu le 14 novembre dans 23 pays européens contre l'austérité et pour l'emploi, la solidarité entre les peuples.

Récemment le 2e Forum Syndical Européen (FSE), réuni à FLORENCE (syndicats, associations, réseaux altermondialistes, partis de la gauche) a tracé un nouveau chemin de convergence antilibérale avec l'objectif d'aboutir à la constitution d'un Front Social Européen.

Dans ce combat solidaire, il s'agit de notre avenir à tous mêlant intimement toutes les générations.

Parmi les droits à protéger et surtout à étendre, le droit aux soins liés " à la perte d'autonomie ". Celle-ci apparaît avec la progression de la durée de vie, due notamment aux avancées de la science, à notre système de protection sociale, de prévention des maladies, et ce, malgré la détérioration des conditions de travail.

La santé au travail est un combat incontournable. La " perte d'autonomie " est une nouvelle donne de notre temps qui doit être prise en compte par la collectivité, la sécurité sociale.

Il faudrait donner une autre orientation que celle de la financiarisation de l'économie. Il est urgent de s'attaquer " au coût du capital ", en un mot à la dictature des marchés financiers. Seule une politique de plein emploi peut générer les moyens d'une croissance capable d'assumer les besoins de la société d'aujourd'hui et de demain.

La CGT, notre fédération et son UFR, revendiquent le droit aux soins induits par la " perte d'autonomie ".

Dans notre pays, comme dans d'autres pays d'Europe, nous luttons pour créer le rapport de force nécessaire à une autre Europe sociale et solidaire. Toutes les générations sont concernées par ce combat.

Par Albert NALLET
Membre de la CE de l'UFR
Collectif international de l'UCR

Aide ménagère à domicile (AMD)

Cette prestation sociale, financée par des crédits sociaux interministériels, a été arbitrairement supprimée en 2009 sous le prétexte de la perspective d'une réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Plus de 33 000 bénéficiaires, pensionnés directs ou dérivés, ont ainsi perdu tout droit à une aide en cas de perte légère d'autonomie.

Immédiatement la CGT et les autres organisations syndicales (OS) ont revendiqué le retour d'une aide destinée à prévenir une dépendance plus lourde et demandent un crédit de 25 millions d'euros.

Face à l'abandon de la réforme dite de la " dépendance ", dans la perspective des élections présidentielles, et sous la pression des OS, l'ancien gouvernement a inscrit 10 millions d'euros au PLF 2012, sans signer le décret d'application.

Dès la mise en place du nouveau gouvernement, les OS ont demandé la signature du décret et le versement des 10 millions. Même si l'année 2012 n'est pas une année pleine, le reliquat devrait être reversé en 2013 et s'ajouter à la prestation de 2013.

L'accord a été donné et le décret signé en juillet 2012 (n° 2012-920). Il a été suivi d'arrêté le 25 septembre 2012 et une circulaire le 10 octobre 2012 qui en fixe les modalités.

Les OS décident d'en confier la mise en œuvre à la CNAV, établissement public qui garantit un déploiement uniforme sur tout le territoire et possède un important réseau social.

L'aide apportée par l'Etat est une prise en charge financière partielle qui sera fonction de plusieurs critères et comprend deux volets :

- **le plan d'aide personnalisé** (action favorisant la sécurité à domicile, les sorties, un soutien ponctuel en cas de retour d'une hospitalisation)
- **l'aide habitat cadre de vie** : aménagement du logement.

Bénéficiaires :

1) être âgé d'au moins 55 ans,
2) avoir le statut de :
- fonctionnaires retraités de l'État dont la pension doit être le régime principal,
- d'ouvriers d'État,
- ayants-cause (veufs et veuves non remariés) titulaires d'une pension de réversion (si pas déjà une prestation de même nature).
3) état de dépendance assimilé aux groupes GIR 5 (personne relativement autonome mais aide pour toilette, repas, entretien) et GIR 6 (autonomie dans les actes courants de la vie)
4) non cumul avec des aides équivalentes : APA, AAH ou PCH.
5) ressource du retraité.

L'aide de l'État est au maximum de 90% si une personne seule touche moins de 807 € et un couple 1 403 €, et au minimum de 64% pour une personne seule qui touche plus de 1102 € et un couple 1 758 €, un plafond maximum a été fixé à 3 000 €.
La mise en œuvre du dispositif est confiée à la branche retraite du régime général. Les dossiers peuvent être envoyés dès maintenant à la Caisse d'assurance Retraite et de Santé du travail de son domicile dont le service d'information est le 39 60.

Pour plus d'informations vous pouvez aussi contacter l'UFR au 01 55 82 76 10.

La sortie de ces textes est donc une victoire importante des salariés contre les entreprises marchandes qui lorgnent sur la gestion des activités sociales mais nous devons nous battre pour améliorer le dispositif et obtenir une affectation de crédits d'au moins 30 millions d'euros qui permettrait d'augmenter ce nombre actuel de bénéficiaires nettement insuffisant.

À NOUS DE LES GAGNER !

Par Alice BERNET CE de l'UFR